

ASPTT LIMOGES
CLUB OMNISPORTS

**LIVRET DE
FONCTIONNEMENT**

PROCEDURES &
FONCTIONNEMENT GENERAL

SAISON 2024-2025

ASPTT LIMOGES
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

SOMMAIRE

Fonctionnement général de l'ASPTT Limoges	P.3
Les renseignements sur votre club ASPTT Limoges	p.3
Contacts	p.4
Organigramme de l'ASPTT Limoges	p.5
Contacts des responsables de sections	p.7
Contacts pour s'inscrire aux activités	p.8
I. Inscription des adhérents	P.9
1. Le bulletin d'adhésion	p.9
2. Assurances	p.10
3. Le tableau de cotisation	p.11
II. Comptabilité et Trésorerie	P.15
1. Fiches "Recettes & Dépenses"	p.15
2. Facturation	p.16
3. Mode de remboursements des frais, paiement fournisseurs	p.16
4. Remboursement des frais de déplacement et indemnités	p.17
5. Procédure de commande de matériel	p.20
III. Vie de la section	P.21
1. Documents administratifs	p.21
2. Créneaux d'entraînements	p.21
3. Réservations	p.22
4. Activités sportives	p.24
IV. Communication	P.25
1. Site Web et MYASPTT	p.25
2. Charte graphique	p.26
V. Sponsoring et Mécénat	P.27
VI. Calendrier des bénévoles	P.28
ANNEXES	P.30

Les renseignements sur votre club ASPTT Limoges

Siège social : 45, Rue de Chantelauve, 87000 LIMOGES

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Mardi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00-17h30

Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Numéro de téléphone du siège : 05.87.41.56.25

Courriel : limoges@asptt.com

Site Internet : www.limoges.asptt.com

Date de déclaration en préfecture : 09/11/1945

Date de publication au J.O. : 18/11/1945

Numéro d'agrément Jeunesse & Sport : 4120

Date : 30/05/1949

Siret : 345 300 222 000 55

Code RNA : W872001274

Code APE : APE 9312 Z

ASPTT LIMOGES

Contacts - Bureau Omnisports

Président Général	Christophe DEMATHIEU	06.08.33.54.65	cdemathieu87@gmail.com
Secrétaire Général	Daniel BADOU	06.48.29.07.81	daniel.badou@wanadoo.fr
Trésorier Général	Guillaume LAJOIE	06.82.38.80.40	glajoie@asptt.com
Trésorier Adjoint	David CAUSERET	06.25.39.79.23	david.causeret@outlook.fr

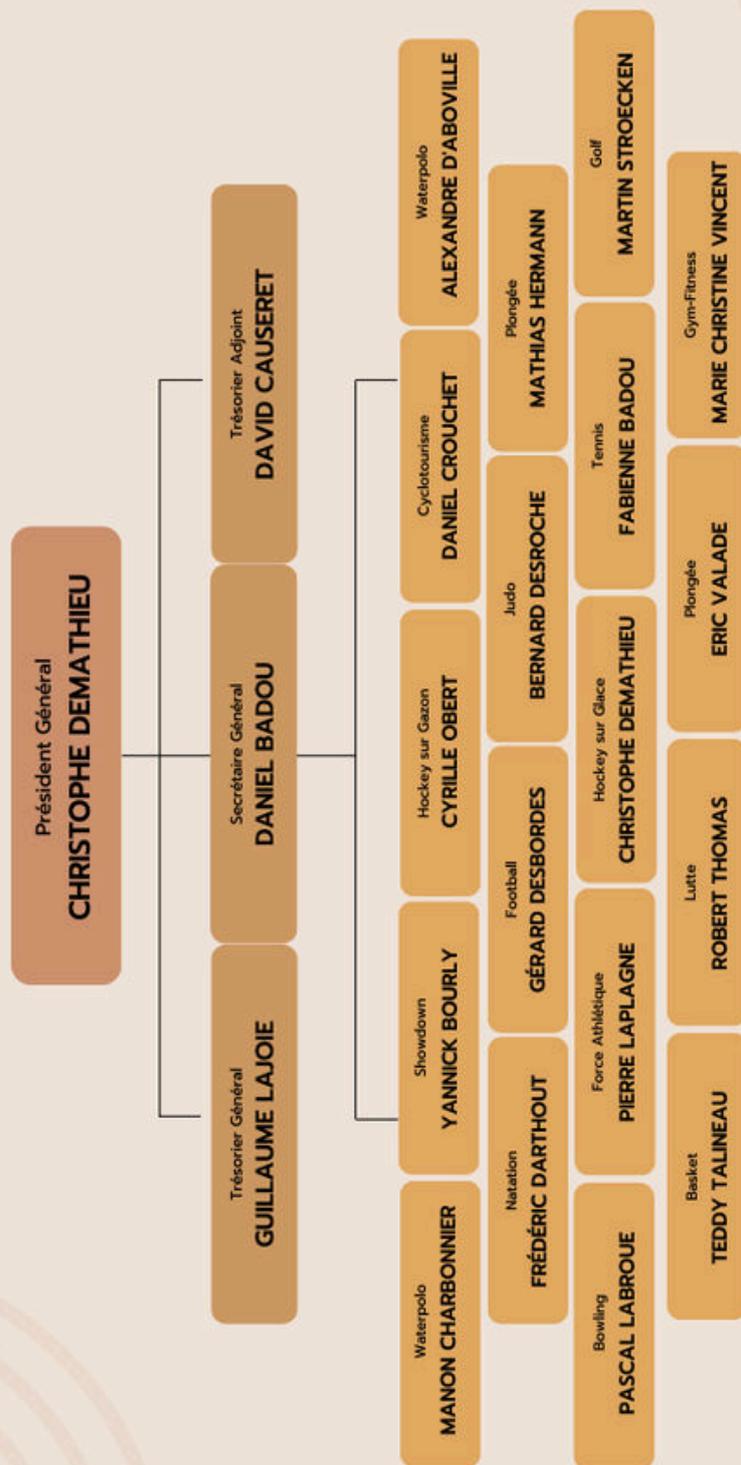
Contacts - Siège Social

Directrice	Emeline CHOLET	06.09.31.36.69	direction.limoges@asptt.com
Comptable	Sewwandhi ETZENSPERGER	05.87.41.56.25	comptabilite.limoges@asptt.com
Chargée de développement	Julie ROUZES	06.21.55.15.05	developpement.limoges@asptt.com
Secrétaire administrative	Mélanie CAVERS	05.87.41.56.25	secretariat.limoges@asptt.com

Organigramme de votre club ASPTT Limoges

ORGANIGRAMME ASPTT LIMOGES OMNISPORTS

Comité Directeur
Jusqu'au 31/12/2024



ASPTT LIMOGES
L'ÉQUIPEMENT
CULTUREL VOS ENJEUX

ASPTT LIMOGES

Contacts - Responsables de Sections

Section	Responsable	Téléphone	Adresse e-mail
Badminton	Tommy LONGEANIE	06.15.55.63.59	tommy.longeanie@gmail.com
Basket-Ball	Olivier MANDEIX	06.87.06.57.39	olivier.mandeix@orange.fr
Bowling	Pascal LABROUE	06.73.41.82.26	pascal.labroue@laposte.net
Cyclotourisme	Daniel CROUCHET	06.87.79.33.71	daniel.crouchet-asptt@orange.fr
Football - Futsal	Christophe VIGNAUD	06.23.00.27.63	vignaudchristophe.bcl@gmail.com
Golf	Martin STROECKEN	06.30.13.57.89	martin-maje@wanadoo.fr
Gym/Fitness	Marie-Christine VINCENT	06.75.50.36.66	mcv8716@orange.fr
HandiFutsal	Jean-François AUTIER	06.81.13.34.65	handifutsal.limoges@asptt.com
Hockey-sur-Gazon	François Chaboche	06.12.53.41.39	francoischaboche@hotmail.com
Hockey-sur-Glace	Morgane RIHET	06.25.58.38.56	mrihet@asptt.com
Judo/Jujitsu	Bernard DESROCHE	06.04.49.85.63	desroche.bernard@neuf.fr
Lutte	Robert THOMAS	06.12.11.21.58	robert_thomas@orange.fr
Musculation	Pierre LAPLAGNE	06.04.41.59.81	laplagne.pierre@wanadoo.fr
Natation	Frédéric DARTHOUT	06.10.62.18.23	frederic.darthout@wanadoo.fr
Pétanque	Patrick MONTAUD	06.88.04.16.87	patrick.montaud3@orange.fr
Plongée	Eric VALADE	06.87.74.64.44	eric.valade@hotmail.fr
Tennis	Renaud ROUGIER	06.43.05.27.23	r-renaud@wanadoo.fr
Water-Polo	Manon CHARBONNIER	06.82.67.81.81	president.limoges.waterpolo@gmail.com
Danse urbaine	Emeline CHOLET	06.09.31.36.69	direction.limoges@asptt.com
Roller Artistique	Frédéric Cavé	06.31.31.84.48	fredericcaveglace@yahoo.com

Contacts - Pour s'inscrire aux activités

Section	Responsable	Téléphone	Adresse e-mail
Badminton	Tayti Bun	06.08.66.77.56	badminton.limoges@asptt.com
Basket-Ball	Olivier MANDEIX	06.87.06.57.39	olivier.mandeix@orange.fr
Bowling	Jean-Louis BLANCHETON Pascal LABROUE	06.73.41.82.26	bowling.limoges@asptt.com
Cyclotourisme	Daniel CROUCHET	06.87.79.33.71	cyclotourisme.limoges@asptt.com
Football - Futsal	Christophe VIGNAUD Fabien FAURE	06.23.00.27.63 06.81.37.93.24	football.limoges@asptt.com
Golf	Martin STROECKEN	06.30.13.57.89	golf.limoges@asptt.com
Gym/Fitness	Marie-Christine VINCENT	06.75.50.36.66	gym.limoges@asptt.com
Hockey-sur-Gazon	François CHABOCHE	06.12.53.41.39	hockeysurgazon.limoges@asptt.com
Hockey-sur-Glace	Morgane RIHET	06.25.58.38.56	mrihet@asptt.com
Judo/Jujitsu	Bernard DESROCHE Yannick IGIER	06.04.49.85.63	judo.limoges@asptt.com
Karaté	Elisabeth LEONARD Othmane JENNANE	06.12.64.92.58 06.14.53.09.95	karate.limoges@asptt.com
Kidisport	Julie ROUZES	05.21.55.15.05	kidisport.limoges@asptt.com
Lutte	Robert THOMAS	06.12.11.21.58	lutte.limoges@asptt.com
Musculation	Pierre LAPLAGNE	06.04.41.59.81	muscultation.limoges@asptt.com
Natation	Mathieu PICARD	06.09.57.92.46	natation.limoges@asptt.com
Pétanque	Patrick MONTAUD	06.88.04.16.87	petanque.limoges@asptt.com
Plongée	Eric VALADE	06.87.74.64.44	plongee.limoges@asptt.com
Tennis	Guillaume VALERY	06.09.57.94.01	tennis.limoges@asptt.com
Water-Polo	Victor VIAUD	06.72.17.71.61	waterpolo.limoges@asptt.com

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS

1. LE BULLETIN D'ADHESION

Sera adhérente au club ASPTT Limoges, toute personne qui aura :

- Rempli et signé un bulletin d'adhésion (complet) de l'année sportive en cours,
- Présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois (si nécessaire après questionnaire de santé)

Les frais de l'Omnisports sont dus pour chaque adhésion, quelque soit le nombre d'activités pratiquées (25€).

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs : questionnaire de santé à remplir. Toute réponse positive à ce questionnaire entraînera obligatoirement la production d'un certificat médical.

Attention : il reste obligatoire pour certains sports comme la plongée ou certains sports de combat !

Pour les majeurs : le certificat médical peut être dispensé, en fonction des Fédérations Déléгатaires.

Le bulletin d'adhésion se compose de 2 documents :

- Le bulletin d'inscription individuel à l'ASPTT Limoges (certificat médical intégré)
- La notice d'information aux adhérents de la FSASPTT de la licence GMF.

Ces documents doivent être remis obligatoirement à l'adhérent, qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'une nouvelle adhésion.

Ces documents sont accessibles sur le site internet : rubrique "Adhérer" > "Inscription".

Vous devez :

- Remplir les informations du bulletin d'inscription de manière lisible,
- Vérifier la présence du certificat médical (quand obligation légale),
- Vérifier la complétude de l'honorabilité quand le statut l'exige,
- Remplir toutes les rubriques (e-mail*),
- Vérifier que l'adhérent a apposé sa signature,
- Numéroté le bulletin d'adhésion, noter la date d'arrivée du bulletin d'adhésion et du certificat médical,
- Vérifier que vous avez bien coché la spécificité de la licence (PREMIUM, Bénévole, Evènementielle...),
- Bien indiquer le tarif à payer par l'adhérent,
- Transmettre l'ensemble du dossier d'adhésion au siège.



*Attention, la licence FSASPTT est désormais envoyée par e-mail.

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS

2. ASSURANCES

L'ASPTT Limoges a contracté différentes polices d'assurance auprès de la GMF pour :

- L'association,
- Les adhérents,
- Les bâtiments et le matériel,
- Les minibus.

Les adhérents titulaires d'une licence Fédération Délégataire bénéficient, en plus, d'une assurance de leur Fédération couvrant les activités sportives.

MEMO

IMPORTANT

L'encadrant doit obligatoirement être en possession d'une licence FSASPTT qui le rend juridiquement adhérent au club. Il peut, selon le cas, être titulaire d'une licence d'une Fédération du sport pratiqué.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL ?

La procédure à suivre dépend de votre Fédération, si elle est délégataire ou non :

- Si vous faites partie d'une Fédération Délégataire, il faut remplir une **Déclaration d'accident de la Fédération correspondante** à réclamer auprès du Comité Départemental ou Régional ;
- Si vous faites partie de la FSASPTT, il faut remplir une **Déclaration d'accident de la FSASPTT**. Celle-ci est disponible au siège de l'ASPTT Limoges ou sur le site internet, rubrique "Adhérer" > "Licence FSASPTT".

Attention ! La licence FSASPTT PREMIUM doit être saisie la déclaration doit être remplie dans les 10 jours qui suivent l'accident.

D'où l'intérêt d'être à jour dans le retour des licences au siège.

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS

3. LE TABLEAU DES COTISATIONS

Le tableau des cotisations, divisé en 2 tableaux, vous servira à remplir les cotisations de chaque adhérent (à demander au service comptabilité : comptabilite.limoges@asptt.com)

a. Partie à remplir par la section

La section doit remplir le premier tableau et le transmettre au siège, vous pouvez saisir jusqu'à 20 adhérents.

Vous y trouverez trois parties :

ASPTT LIMOGES
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

Section :

Complément	Compte	N° adhérent	Nom	Prénom
		1		
		2		

Numéro d'adhérent, Nom et Prénom

Répartition de la cotisation

Répartition de la cotisation			
75620 Section Ligue / Comité	75621 Section FSASPTT {8€, Premium 23€ ou Bénévole 11,50€}	75630 Section Part Section	756101 (+)/756102 (-) Section 756100 Siège Frais Siège 25€

Moyen de paiement

Tableau n°		2024-2025				
Moyen de paiement (Inscrire le montant)						
Chèque	Espèces	CAF	Chèques Vacances	Autres (coopérative sport, Ticket U,...)	Shake @do	Pass Club

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS

Concernant la répartition de la cotisation :

- Ligue/Comité : correspond à la Licence Fédérale de la section concernée,
- FSASPTT : Licence ASPTT Fédérale contenant 2 niveaux :
 - Droit d'adhésion : 8€ pour les personnes adhérant à une Fédération Délégataire
 - Premium : 25€

Un adhérent ne peut pas souscrire plus d'une licence FSASPTT ACCESS. S'il souhaite pratiquer une seconde activité, la licence ASPTT PREMIUM est obligatoire.

- Contribution siège : **25€ obligatoire** pour chaque adhérent. Elle n'est due qu'une seule fois lors de l'inscription à la première activité.
- Part section : Ce qui revient à la section pour son fonctionnement propre
 - *Part section = Montant total - (Ligue/Comité + FSASPTT + Contribution Siège)*

MEMO

LICENCE FSASPTT 2024-2025	PRIX LICENCE
Licence PREMIUM*	25€
Licence PREMIUM Postier* (et ayants droits)	0€
Licence PREMIUM Bénévole*	11,50€
Licence ACCESS	8€
Licence Evènementielle	2€

**Seule la licence PREMIUM comprend l'Assurance Dommage Corporel à hauteur de 1,84€*

Licence PREMIUM : Tout adhérent n'ayant pas de double licence et pratiquant un sport sur une saison sportive.

Licence PREMIUM Postier : Postier, conjoints, enfants de -18 ans et retraités (pour bénéficier de la remise à 0€, noter l'identifiant RH sur le bulletin)

Licence PREMIUM Bénévole : Toute personne à jour de sa cotisation et dont l'implication annuelle et importante (pour bénéficier de la remise de 50%, cocher la case correspondante à la fin)

Licence ACCESS : Tout adhérent ayant une licence Fédérale Délégataire en cours de validité.

Licence EVENEMENTIELLE : Toute personne pratiquant une activité sportive au sein d'une ASPTT sur une période n'excédant pas 1 à 2 jours consécutifs.

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS



La Poste prend en charge la Licence FSASPTT pour chaque Postier et ayant droit :

- Vous devez donc **déduire le montant de leur cotisation au moment de leur inscription**, pour tous les postiers et ayants droits pratiquant en loisir, soit 25€,
- **Tous les postiers et ayants droits doivent avoir la Licence PREMIUM**. Pas de réduction pour une pratique en compétition,
- Vérifier que leur **identifiant RH y est inscrit**, c'est ce qui permet de ne pas être facturé par la Fédération des ASPTT.

Concernant les moyens de paiement :

- La somme des moyens de paiements est égale au montant total,
- Ne pas oublier de mettre au dos de chaque moyen de paiement :
 - Nom de votre section
 - Numéro du tableau où apparaît le cotisant, aussi bien au dos des chèques que sur les souches de tickets CAF, Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass Sport...
 - Si le nom de l'adhérent est différent de celui du moyen de paiement, mettre les 2 noms
- Ne pas oublier de faire une fiche de recettes pour les paiements en espèces.

MEMO

MEMO
TABLEAU DE COTISATION 2024-2025
Saisir uniquement les adhérents dont le dossier et les règlements sont complets !
Moyen de paiement = "Répartition de la cotisation"
Après le dépôt d'un tableau au siège, vous ne pouvez plus revenir dessus, vous devez donc remplir un nouveau tableau pour les suivants.
Paiement échelonné : l'ensemble des chèques doit être remis le jour de l'inscription, et être daté du jour de remise du dossier.*
Attention ! Les cotisations payées en plusieurs fois par chèques sont encaissées le 30 de chaque mois.

*Paiements en 4 fois (exceptionnellement 6 fois)

I. INSCRIPTION DES ADHERENTS

b. Partie à remplir par le siège

Le second tableau est réservé au service Comptabilité et concerne les paiements en plusieurs fois.

Attention : les tableaux de cotisations doivent être ramenés rapidement au siège afin de procéder à l'encaissement des chèques dans les temps (trésorerie + satisfaction licencié).

Noter au dos des chèques : les mois d'encaissement, afin que le siège puisse bien différencier le paiement unique, d'un paiement multiple.

Exemple d'erreur : 2 chèques pour 2 enfants de la même famille.

Rappel du Bulletin d'Adhésion, Paiement :

Les licences et cotisations versées à l'association sont définitivement acquises.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de maladie, blessure, démission ou exclusion d'un membre.

Seul le service comptabilité, muni d'un justificatif, pourra procéder à un éventuel remboursement, après validation de la section et du Bureau Omnisports.

Rappel des Montants d'Assurances :

Montant d'assurance "dommages corporels" = 1,60€.

Montant d'assurance "Assistance aux personnes" = 0,23€.

Ces informations sont indiquées sur le bulletin d'adhésion. En toute logique, la personne qui y renonce doit payer un montant de licence déduit de ces assurances.

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

Pour toutes questions concernant vos comptes ou des points particuliers, le siège se tient à votre disposition sur demande.

1. FICHES DE RECETTES/DEPENSES (disponibles en annexes)

a. Fiche Recette

Elle est utilisée pour les remises en espèces et en chèques. Elle doit être signée par la personne dépositaire et contresignée par le Responsable de section.

La remise de chèque (chèque bancaire, chèque CAF...) seule nécessite une fiche de recettes.

Au dos de chaque chèque doit figurer :

- Le nom de la section
- L'objet du paiement (exemple : cotisation n°, vente de matériel...)

b. Fiche Dépense

Elle accompagne les remboursements, **dûment justifiés** (calendrier, convention, péage, ticket essence...)

Elle doit être visée par une personne habilitée de la section (président, trésorier, secrétaire) et validée ensuite par l'Omnisports.

Doivent être clairement **différenciés** les achats pour du fonctionnement courant et les achats à revendre, notamment dans le cas du matériel sportif ou des achats pour buvette, l'organisation de compétitions (sportives) ou d'évènements (non sportifs), de stages facturés... pour optimiser la lecture et l'analyse financière du DAF.

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

2. FACTURATION

Toute convention de sponsoring, mécénat, et facture, doit être réalisée par le siège Omnisports.

Il vous suffit de nous communiquer les éléments concernant la facturation désirée (nom, prénom, société, n° siret, adresse mail, numéro de téléphone et motif de facturation détaillé).

3. MODE DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS OU PAIEMENTS FOURNISSEURS

L'association a mis en place différents modes de paiements et de remboursements :

Virements de frais de fonctionnement courant :

Les virements de frais de fonctionnement courant sont effectués tous les mercredis (ticket d'essence, péage, repas...)

Merci de déposer vos documents/justificatifs au plus tard le mardi après-midi pour paiement le mercredi (dans le cas contraire : reporté à la semaine d'après).

Virements des prestataires, services civiques, indemnités kilométriques et d'activités sportives :

Les virements des prestataires, services civiques, indemnités kilométriques et d'activités sportives sont faits tous les 5 du mois.

Virement des salaires :

Le virement des salaires est effectué par DAF le 25 de chaque mois, et les bulletins de paies sont à retirer directement au siège (bureau DAF).

Paiement fournisseurs :

Les factures fournisseurs sont payées par virement le 30 de chaque mois. Demander auprès des fournisseurs une facturation au nom de :

L'ASPTT Limoges, 45 rue de Chantelauve, 87000 LIMOGES, en précisant le nom de
la section concernée

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

4. REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DEPLACEMENTS ET INDEMNITES

a. Remboursements kilométriques

Deux cas de figures peuvent se présenter :

CAS n°1 : La personne souhaite se faire rembourser son plein d'essence.

Elle fournit alors le ticket justificatif ainsi qu'un calendrier attestant son déplacement.

La ligne comptable est le 658430 (Ticket carburant (véhicule personnel))

CAS n°2 : La personne est remboursée en fonction d'un taux kilométrique.

Le remboursement maximal autorisé respecte le barème URSSAF.

$d =$ distance parcourue à titre professionnel en km.

Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement est majoré de 20%.

Taux 2024 :

Kilométrage parcouru à titre professionnel

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 cv et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\ 065$	$d \times 0,370$
4 cv	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\ 330$	$d \times 0,407$
5 cv	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\ 395$	$d \times 0,427$
6 cv	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\ 457$	$d \times 0,447$
7 cv et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\ 515$	$d \times 0,470$

$d =$ distance parcourue à titre professionnel en km

Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement est majoré de 20 %.

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

4. REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DEPLACEMENTS ET INDEMNITES

a. Remboursements kilométriques

Attention : La carte grise doit être jointe systématiquement au siège à chaque première demande. Elle sera demandée à chaque saison.

Si la carte grise n'est pas au nom de la personne indemnisée, la personne titulaire de la carte grise doit faire une attestation sur l'honneur expliquant que son véhicule est prêté à la personne indemnisée dans le cadre de ses déplacements pour le club. Toute demande d'indemnité devra également être munie d'un justificatif (planning des entraînements, convocation sélection ou compétition...). S'il n'y a pas de justificatif officiel, il faudra une attestation sur l'honneur pour affirmer que ce déplacement a bien été fait pour le club, par le représentant de la section.

b. Indemnités liées aux Activités Sportives

Les rémunérations versées à certains intervenants à l'occasion des manifestations sportives donnant lieu à compétition bénéficient d'une franchise de cotisations.

Ces sommes versées, si elles n'excèdent pas 149€, ne sont pas assujetties aux cotisations de Sécurité Sociale et à la CSG-CRDS.

La mesure est limitée à 5 manifestations par mois, par personne et par structure. Il s'agit des 5 premières manifestations de chaque mois.

La franchise n'est pas prise en compte pour le calcul des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS :

- Si la personne est salariée et qu'elle perçoit une rémunération dans le cadre de son contrat de travail, les contributions d'assurance chômage sont dues, dans les conditions de droit commun, sur l'ensemble des rémunérations réellement perçues par l'intéressé.
- Lorsque les sommes sont versées en dehors de tout contrat de travail, les contributions d'assurances chômage et d'AGS ne sont pas dues.

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

c. Réduction frais bénévoles

La loi du 6 juillet 2000 a instauré une possibilité de réduction d'impôts sur le revenu, pour les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole, pour le compte des associations d'intérêt général (conditions et limites fixées à l'article 200 du Code Général des Impôts).

Cette loi a pour effet d'assimiler les frais non remboursés aux bénévoles à des dons. Le barème applicable est celui de l'URSSAF (cf page 17).

Calcul de la déduction : 66% de la valeur du don ou de l'abandon de revenu ou de remboursement, est déductible du montant de l'impôt à payer.

Le don est plafonné à 20% du revenu imposable du contribuable.

La partie du don qui excéderait la limite de 20% précité est reportable sur les 5 années suivantes.

Ce dispositif est réservé uniquement aux dirigeants agissant pour le compte et dans le cadre d'un mandat confié (entraîneur, président, dirigeant d'équipe...) par l'association.

Les frais doivent correspondre à des frais pour lesquels la personne peut choisir de demander le remboursement.

Les comptes de l'association étant en année sportive et les impôts en année civile, il peut y avoir 2 attestations pour une même personne :

- La première est demandée en septembre : pour les frais de janvier à juillet,
- La deuxième est demandée en février : pour les frais d'août à décembre.

II. COMPTABILITE ET TRESORERIE

5. PROCEDURE DE COMMANDE DE MATERIEL

Chaque commande de matériel supérieure à 300€ doit systématiquement être validée par l'Omnisports, dans la limite du respect du Budget Prévisionnel. **Si dépassement du Budget Prévisionnel, le règlement de fonctionnement impose la validation de toute dépense quelque soit son montant.**
Attention Rappel.*

Afin de faciliter le suivi des achats et des paiements, les factures doivent être impérativement libellées et adressées à l'ASPTT Limoges.

Ex : ASPTT Limoges "Nom de la section"
45 rue de Chantelauve,
87000 LIMOGES

Pour les commandes de matériel à revendre, la démarche à suivre doit être la suivante :

- Prise de commande avec récupération des chèques des adhérents,
- Passage de la commande (uniquement quand tous les chèques sont reçus),
- Encaissement des chèques lors de la livraison du matériel.

***RAPPEL FSASPTT :**



Article 17

Les responsables d'activités ou de sections ne peuvent pas :

- Engager le club ASPTT de quelque façon que ce soit sauf si le cas est prévu dans le cadre des délégations d'attributions et de signatures décidées par le Président Général de l'ASPTT, et réactualisées annuellement.

Article 19

Le responsable d'activité ou section :

- Assure le fonctionnement de son activité ou section sous le contrôle du Comité Directeur du Club.
- Rend compte de son activité et de ses résultats sportifs et financiers au Comité Directeur du Club.
- S'assure du respect des directives données par le Comité Directeur de Club, notamment en ce qui concerne la déontologie, les cotisations, les règles comptables, le budget, la sécurité, les mises à disposition, les conditions d'utilisation des équipements, des matériels, et des locaux.
- Engage les dépenses de l'activité ou de la section dans le cadre strict des autorisations de dépenses et des budgets prévisionnels acceptés par le Comité Directeur du Club.

Toute dépense engagée par ces personnes hors du cadre ci-dessus pourrait leur être imputée personnellement.

III. VIE DE LA SECTION

1. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Lors de votre assemblée annuelle de section, votre ordre du jour doit comporter les éléments suivants :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité du Secrétaire,
- Rapport financier du Trésorier,
- Election du comité de section (tous les 4 ans uniquement, Olympiades),
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Omnisports (tous les ans).

Un modèle de présentation à remplir est disponible et vous sera envoyé avant la tenue de votre assemblée. Pour ceux qui le souhaitent, vous n'aurez plus qu'à le compléter.

Chaque assemblée annuelle de section doit faire l'objet d'une invitation à l'Omnisports 3 semaines en amont, ainsi que d'un compte rendu par écrit à transmettre également à la Direction.

L'Assemblée Générale du club est ouverte à l'ensemble des adhérents de l'association. Elle est convoquée tous les ans par le Président Général dans les 6 mois qui suivent l'exercice de la clôture annuelle au 31 juillet.

2. CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS

Toutes vos demandes d'utilisation des infrastructures municipales doivent être envoyées à la Direction qui transmettra aux Services des Sports. Il existe une demande à remplir avant mai pour les créneaux annuels de la saison suivante. En cas d'annulation d'un créneau, vous devez également avertir le siège.

Vous devez également communiquer les créneaux au plus tard 2 semaines avant le début des vacances scolaires, à la ville. Une demande ponctuelle obligatoire à remplir vous sera envoyée à chaque vacance.

Dans le cas contraire, les créneaux seront considérés comme libres pendant les vacances scolaires.

Les sections utilisant des badges d'accès aux installations doivent mettre à jour le listing des possesseurs de badges au début de chaque saison, et le transmettre au siège.

III. VIE DE LA SECTION

3. RÉSERVATIONS

a. Minibus

L'association possède un minibus, qui peut être utilisé si disponible sur demande des sections. L'utilisation du minibus est facturée comme suit :

- Pour toute réservation : location 30€/jour + facturation du kilomètre à 0,48€. Le carburant est à la charge de la section.
- Pour les locations extérieures : les sections sont libres de choisir leur prestataire et s'occupent de la réservation. A savoir qu'une remise de fin d'année peut être accordée par Berger Location en fonction du chiffre d'affaire qu'il aura réalisé grâce au club (10% si 10 000€, 15% si 15 000€, 20% si 20 000€). Nous recommandons donc aux sections de travailler en priorité avec ce partenaire.

Les réservations et annulations du minibus ASPTT se font obligatoirement par mail (à secretariat.limoges@asptt.com).

Les clés du minibus ASPTT sont à récupérer au siège, aux horaires d'ouverture.

Le véhicule est prêté avec un plein de carburant et doit être rendu de même, merci de toujours refaire le plein après utilisation.

Lors de la prise du véhicule, l'utilisateur doit noter le kilométrage au compteur au départ et s'assurer du bon état du véhicule. De même, lors du retour du véhicule, les kilomètres parcourus doivent être notés ainsi que tous les problèmes éventuels rencontrés (accrochage, accident, panne...) dans le cahier mis à disposition à cet effet et le signaler au secrétariat.

En cas d'accident, le numéro d'assistance figure sur la carte verte.

Les clés du véhicule sont à rendre sur les horaires d'ouverture du siège, et la sacoche bleue du minibus doit être laissée à l'intérieur du véhicule.

Le véhicule est propre, les responsables et accompagnateurs doivent veiller au maintien de cette propreté et éviter toute dégradation.

Lorsque les membres de votre section doivent se déplacer, vous devez vous assurer :

- Que le nombre d'accompagnateurs est conforme à la législation,
- Que le chauffeur est titulaire du permis de conduire (ou transport en commun pour les véhicules de plus de 9 places assises, chauffeur compris) et obligatoirement adhérent ou employé de l'ASPTT Limoges,
- Que le chauffeur est dans son état normal (ni somnolent, ni sous l'emprise d'alcool...)

III. VIE DE LA SECTION

ATTENTION

IMPORTANT

Toute disposition du Code de la Route doit être appliquée.

La chauffeur est personnellement responsable, doit respecter et faire respecter le Code. En cas d'infraction, le président de la section sera averti. Le chauffeur responsable de l'infraction, devra payer l'amende.

L'association est dans l'obligation de dénoncer le chauffeur responsable de l'infraction sous peine d'une amende forfaitaire s'élevant à 675€.

b. Salles de réunion

L'ASPTT Limoges dispose de trois salles pour vos réunions et vos réceptions d'équipes :

- le Club House Buxerolles : Rue Faraday,
- La Salle du foyer du gymnase Grellet : 1, Rue Grellet,
- L'espace de co-working du siège social : 45, Rue de Chantelaue,
- Pour les réunions à distance : Zoom.

Afin de limiter au maximum les erreurs ou incompréhensions, les réservations et les annulations des salles de réunions se font obligatoirement par mail (à secretariat.limoges@asptt.com).

Pour vous-même et pour les utilisateurs suivants, nous vous remercions de veiller à la propreté du lieu. Du matériel de nettoyage est à votre disposition.

MEMO

Les plannings de réservations des minibus et des salles de réunion sont accessibles en consultation sur le site internet www.limoges-asptt.com - Rubrique "Le Club" - "Réservations (salles et minibus)"

III. VIE DE LA SECTION

c. Réservations autres matériels

L'ASPTT Limoges dispose de matériel pour vos matchs, tournois et manifestations (vidéoprojecteur, plancha, machine à hot-dog...). Si vous souhaitez utiliser des tables et des chaises ou tout autre matériel, vous devez transmettre vos demandes au secrétariat général au plus tard un mois avant votre manifestation.

Pour toute réservation, veuillez contacter le siège au 05.87.41.56.25.

4. ACTIVITES SPORTIVES

Débit temporaire de boissons :

L'ouverture d'une buvette lors de vos tournois et manifestations est soumise à une demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons auprès de la mairie.

Attention, la personne indiquée dans le débit de boissons est la seule personne qui peut retirer l'arrêt à la mairie et elle doit être présente le jour de la manifestation.

Vous devez faire la demande et communiquer les dates de vos évènements **2 mois à l'avance**. La demande est à envoyer par mail au secrétariat. Si vous avez besoin d'un fond de caisse, merci de nous prévenir une semaine avant l'évènement avec le montant dont vous avez besoin grâce au formulaire de demande de fond de caisse. Le modèle et la procédure sont joints en annexe.

En cas d'une vente d'alcool (3ème catégorie), il faut joindre au formulaire une attestation d'affiliation, joint en annexe.

IV. COMMUNICATION

L'ASPTT Limoges Omnisports est présente afin d'accompagner les sections en termes de communication :

- Réalisation de photos/vidéos de promotion des sections, flyers, affiches, retour en images sur vos événements,
- Veille d'information sur les réseaux sociaux et sur le site de l'ASPTT Limoges,
- Partage des publications,
- Relation avec les médias / Rédaction de communiqués de presse, d'articles et de reportages,
- Projet com sur demande.

Les résultats du week-end doivent être envoyés tous les dimanches soirs à l'adresse : communication.limoges@asptt.com et feront l'objet d'un article spécial de l'Omnisports chaque lundi matin.

MEMO

Tout support de communication doit comporter les logos de nos partenaires institutionnels



1. SITE WEB ET MYSASPTT

a. Site Internet et portail

Les ASPTT sont regroupées sous un même portail www.asptt.com, décliné pour chaque filiale : www.limoges.asptt.com. Les personnes souhaitant s'occuper de la page web de leur section, située sur le portail, et alimenter la page d'accueil, se verront attribuer un identifiant et un mot de passe à l'accueil du siège de l'ASPTT Limoges.

Un mode d'emploi complet vous sera également communiqué.

Les sections souhaitant posséder leur propre site web pour des raisons de commodités (capacité d'accueil, photos...) doivent :

- Respecter la charte graphique (Nouvelle charte graphique 2017)
- Insérer un lien permettant le retour vers le portail du siège social Omnisports : www.limoges.asptt.com
- Communiquer l'adresse du portail ASPTT, un lien vers leur site sera inséré
- Alimenter le portail
- Respecter autant que possible la présentation générale du portail de leur site

IV. COMMUNICATION

b. Nouveauté : Appli MYASPTT

MYASPTT est la nouvelle plateforme développée par la FSASPTT en 2023 pour avoir accès aux différents services :

- Espace adhérent (licence, renseignements, attestation d'adhésion),
- "Club PREMIUM", pour les licenciés PREMIUM (180 000 avantages, réductions et tarifs préférentiels proposés à tous les adhérents de l'ASPTT qui possèdent cette licence. Par exemple : Parc Astérix, Zoo de Beauval, abonnement à de la revue-presse, séjours...)
- DIGICLUB PREMIUM, pour les licenciés PREMIUM. C'est une offre complémentaire gratuite, incluant 8 disciplines différentes proposées (live et replay de zumba, gym, tai-chi...)
- "Partageons", extranet et réseau social de la FSASPTT. Vous pouvez trouver toutes les informations, vous exprimer et interagir avec les autres (annuaire, médiathèque, modèles par thème juridique, social, formation...)
- "Adhérons", outil dédié à la saisie des licences et à l'actualisation du dossier Club Omnisports.

La possibilité d'inscription et paiement en ligne est à l'étude avec HelloAsso.

2. CHARTE GRAPHIQUE

L'ASPTT Limoges doit respecter la charte graphique de la Fédération Nationale sur tous les supports de communication, notamment la communication digitale, soit or et noir. En revanche, tous les maillots sportifs doivent être aux couleurs historiques du club jaune et rouge, avec le logo ASPTT visible.

L'écriture du logo ne doit pas être déformée, modifiée, interprétée ou dissociée !

Les responsables de section peuvent avoir à leur disposition l'ensemble des logos ASPTT, charte graphique et bandeau institutionnels en s'adressant au secrétariat.



V. SPONSORING ET MECENAT

Chaque section est libre de rechercher des partenaires sponsors ou mécènes.

Il est obligatoire d'établir une **convention de sponsoring** (dans le cas d'une contrepartie et de prestations) ou de conclure un **mécénat** (dans le cas d'un don sans contrepartie).

Pour ce faire, il est nécessaire de **contacter la comptabilité par mail**, qui centralise les informations et se charge de rédiger les documents appropriés, en indiquant systématiquement les informations suivantes :

- Nom du sponsor :
- Adresse postale complète :
- SIRET du sponsor :
- Nom et prénom du Représentant du sponsor (personne signataire de la convention) :
- Montant du sponsor :
- Numéro de téléphone :
- Mail :
- Type d'opération-prestation (détail de la ou les contreparties) :

Les conventions courent pour une saison sportive de septembre à juin !

SPONSORING :

Une copie de votre contrat de sponsoring doit **impérativement** être transmise au siège après signature par le partenaire.

MÉCÉNAT :

Dans le cas du mécénat, le **CERFA** est **impérativement** établi et signé par le siège. Les mécènes peuvent déduire 60% du montant alloué à l'association lorsqu'ils représentent une entreprise privée, et 66% lorsque le don est fait à titre particulier.

MEMO

Sponsoring ou Mécénat ?

Pour toutes questions, contacter le siège. Pour rappel, notre association n'est pas assujettie à la TVA.

VI. CALENDRIER BENEVOLES

Dates clefs d'une saison sportive pour les dirigeants des sections :

SEPTEMBRE :

- Gestion des abandons de frais bénévoles pour la période de janvier à juillet N : attestation sur l'honneur + tableau Excel + justificatifs à fournir.

OCTOBRE :

- Tableau à remplir de demande des maintiens de créneaux pour les vacances de la Toussaint.

NOVEMBRE :

- Rapport d'activité / bilan section à écrire pour l'AG Omnisports.
- Formation des tuteurs services civiques.

DECEMBRE :

- Tableau à remplir de demande des maintiens de créneaux pour les vacances de Noël.
- Avant les vacances de décembre : avoir bouclé la transmission de toutes les licences au siège.

JANVIER :

- Plan de formation salariés.
- Suivi de budget, avec l'Omnisports.

FEVRIER :

- Gestion des abandons de frais bénévoles pour la période d'août à décembre N-1 : attestation sur l'honneur + tableau Excel + justificatifs à fournir.
- Tableau à remplir de demande des maintiens de créneaux pour les vacances d'Hiver.

MARS :

- Tableau de bilan + demande subvention ANS-PSF avec Omnisports.
- Tableau de bilan + demande subvention ANS-PST avec Omnisports.
- Eventuelles relances des sponsors non honorés.

VI. CALENDRIER BENEVOLES

AVRIL :

- Tableau de bilan + statistiques à remplir pour la subvention de la Région.
- Définition d'une date d'Assemblée Annuelle de section + invitation de l'Omnisports (modèle à disposition).
- Tableau à remplir de demande des maintiens de créneaux pour les vacances de Pâques.

MAI :

- Tableau d'atterrissage budgétaire N par section, avec Omnisports.
- Tableau à remplir de demande de créneaux à la Ville de Limoges pour la saison N+1.
- Préparation du Budget Prévisionnel N+1 par section, avec Omnisports + MS.
- Préparation du Forum des Associations : besoins spécifiques.
- Préparation recrutement, alternances, services civiques.
- Tableau de statistiques à remplir pour la subvention du Département (1ère phase, partie sections).

JUIN :

- Participation à l'entretien annuel d'évaluation des salariés avec la direction et le bureau Omnisports.
- Préparation de la rentrée sportive N+1 : définition et envoi des tarifs à l'Omnisports après AG Fédé Déléгатaire + validation en AG section ; validation des contacts sections.
- Comptabilité : préciser pour chaque facture quel exercice est concerné (N ou N+1)
- Réaliser l'inventaire des stocks et transmettre à la comptabilité, ainsi que l'inventaire des caisses de sections.
- Bilans services civiques à finaliser.

JUILLET :

- Tableau des créneaux d'été + reprise.
- Tableau à remplir des statistiques par section (déplacements N + engagement équipes N+1) pour la subvention de la Ville de Limoges (+ labels).
- Finalisation des recrutements, avec Omnisports.
- Informations tarifs à la direction.
- Tableau contacts + renseignements à mettre à jour.

AOUT :

- Réunion de rentrée.
- Forum des associations.

ANNEXES

Bulletin d'adhésion (contrôle honorabilité intégré)	p.31-34
Tableau de cotisation	p.35
Fiche de dépenses	p.36
Fiche de recettes	p.37
Fiche d'indemnités kilométriques	p.38
Fiche d'indemnités d'activités sportives	p.39
Notice de débit temporaire de boisson	p.40
Fiche de demande de débit temporaire de boisson	p.41
Demande de fond de caisse	p.42
Attestation d'affiliation du club 2023	p.43
Attestation d'assurance responsabilité civile globale	p.44
RIB de l'ASPTT Limoges	p.45

L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site Internet du club à l'adresse www.limoges.asptt.com / Le Club / Documents utiles.

D'autres documents sont également disponibles au siège ou sur le site Internet : Convention Collective Nationale du Sport, Statuts...

BULLETIN D'ADHÉSION

2024 - 2025

Section :

Date d'arrivée :

N° :

Par :

ACTIVITÉ

- | | | | | | |
|--------------------------------------|--|---|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aquagym | <input type="checkbox"/> Cyclotourisme | <input type="checkbox"/> Handi Futsal | <input type="checkbox"/> Karaté | <input type="checkbox"/> Natation | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Football/Futsal | <input type="checkbox"/> Hockey-sur-gazon | <input type="checkbox"/> Kidisport | <input type="checkbox"/> Pétanque | <input type="checkbox"/> Water-Polo |
| <input type="checkbox"/> Basket-Ball | <input type="checkbox"/> Gym/Fitness | <input type="checkbox"/> Hockey-sur-glace | <input type="checkbox"/> Lutte | <input type="checkbox"/> Plongée | <input type="checkbox"/> Danse |
| <input type="checkbox"/> Bowling | <input type="checkbox"/> Golf | <input type="checkbox"/> Judo | <input type="checkbox"/> Musculation | <input type="checkbox"/> Showdown | <input type="checkbox"/> Roller |

Si seconde activité, réduction de 25€ sur la deuxième adhésion :

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT

Cadre réservé à l'adhérent

A REMPLIR EN MAJUSCULE !

Nom : Prénom : Création Renouvellement

Genre : Homme / Femme Date naissance : Lieu de naissance (+dep) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Profession : Fonction publique ? Oui Non

La Poste / Identifiant RH : Bénévole encadrant ? Oui (*Honorabilité obligatoire*) Non

CERTIFICAT MÉDICAL

Cadre réservé au médecin

*Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs !

MAJEUR : NOUVEL ADHÉRENT OU CHANGEMENT DE DISCIPLINE → OBLIGATION DU CERTIFICAT MÉDICAL

Renouvellement Adhérent (même discipline) : si le certificat date de moins de 3 ans, répondre au questionnaire de santé (en annexe) :

Situation 1 : réponse négative au questionnaire = Pas besoin de certificat médical (cocher la case "Attestation Questionnaire Santé")

Situation 2 : réponse positive au questionnaire = **Obligation du certificat médical !**

"J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entrainera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou de cette discipline."

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE

Certificat médical du (date): Ou, si vous avez déjà fourni un certificat au club, il y a moins de 3 ans :

Personne majeure : Questionnaire de santé majeur

Personne mineure : Questionnaire de santé mineur

Si le certificat médical est déjà sur la demande de licence de votre fédération, merci de préciser les informations suivantes ou d'en joindre une copie :

DATE :

N° du médecin :

Nom du médecin :

Sinon faire remplir par le médecin :

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné, ce jour, M/Mme né(e) le, et n'avoir pas constaté de signes apparents contre-indiquant la pratique des sports suivants :

Fait à

Signature et cachet du médecin :

Le

PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent.

Il peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

- Je ne souhaite pas que les photos, les vidéos et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site Internet par des moyens de reproduction photomécaniques (droit image).
- Je ne souhaite pas recevoir les informations de mon club ASPTT LIMOGES
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

CONTRÔLE DE L'HONORABILITE

OBLIGATOIRE si fonctions exercées ci-dessous

J'atteste exercer la ou les fonctions de :

- Encadrant
- Dirigeant
- Arbitre
- Maître-nageur

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du Code du Sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du Sport soit effectué.

- J'ai compris et j'accepte ce contrôle
- Je refuse ce contrôle et renonce de fait à mes fonctions

Je renseigne les données nécessaires au contrôle de mon honorabilité :

Nom et prénom de naissance (si différent de l'usage):

Lieu de naissance :

Né en France : Département : Commune :

Né à l'étranger : Pays : Ville :

Si né à l'étranger :

Nom de la mère : Nom du père :

Prénom de la mère : Prénom du père :

*: toutes les mentions sont obligatoires

CADRE RÉSERVÉ À LA SECTION

N° Licence Délégataire (**obligatoire**) :

Bénévole Loisir Compétition Catégorie :

MINEUR

A REMPLIR EN MAJUSCULE !

PÈRE

MÈRE

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

E-mail :

Profession :

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

E-mail :

Profession :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. ou Mme,

Représentant légal de : certifie lui donner autorisation pour :

- Se licencier à la FSASPTT et adhérer à l'ASPTT Limoges pour toutes les activités ;
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires pour les compétitions sportives officielles, amicales, ou de loisirs au cours de la saison.
- J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'accident est :

Téléphone portable : E-mail :

ASSURANCES

L'établissement d'une **Licence ASPTT PREMIUM** permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ».

Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

REFUS D'ASSURANCE « DOMMAGES CORPORELS » ET/OU « ASSISTANCE AUX PERSONNES »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(é) reconnais avoir pris connaissance :

- Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlements (disponibles au secrétariat de l'association)

Je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et :

Je ne souhaite pas souscrire : d'assurance « Dommages Corporels » 1,60€ d'assurance « Assistance aux Personnes » 0,23€

BULLETIN D'ADHÉSION

2024-2025

TARIF SECTION

- Tarif à payer =
- Réduction éventuelle (justif) =
- Tarif final payé =
- Mode de paiement : Chèque Espèces Virement Autres :
- Nombre de paiement : 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois

AMENDES

Je m'engage à m'acquitter de toutes sanctions et pénalités financières qui me seraient infligées ou à mon enfant mineur dans le cadre de la pratique, par tout organisme habilité (fédérations, ligues, comités, propriétaire des locaux...). J'atteste avoir conscience que le coût de ces amendes et sanctions, ainsi que les frais de dossier, de commission, de correspondance et de déplacement qui en découlent et qui sont liés aux sanctions sportives ou administratives sont à la charge du licencié incriminé et doivent être remboursées à la section sous quinze jours.

PAIEMENT

- J'ai pris connaissance que les licences et cotisations versées à l'association sont définitivement acquises, et ne saurais exiger un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, exclusion, ou tout autre cas de force majeure.

 **AVEZ VOUS PENSE AU MECENAT POUR SOUTENIR VOTRE CLUB ?** 
==> DON FINANCIER AU CLUB = 66% de réduction fiscale sur vos impôts !

AVANTAGE LICENCIÉS

PROFITEZ DE LA SALLE DE SPORT - MUSCULATION

- Je souhaite profiter de l'avantage licencié

Règlement reçu le : Chèque bancaire Espèces Autres (CAF, ANCV...)

Renseignements : 06.04.41.59.81 - Complexe de Buxerolles, Rue Faraday, 87280 Limoges

90€
 AU LIEU DE 150€
 (Loisirs)

ASPTT LIMOGES
 MUSCULATION
 CLUB OMNISPORTS
 cultivons vos envies



Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et règlements de l'ASPTT Limoges, accessibles sur le site Internet.

Signature (du demandeur ou du représentant légal)

Fait à : Le :

HORAIRES D'OUVERTURE DU SIÈGE :

Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30

45 rue Chantelauve, 87000 Limoges
 05.87.41.56.25
www.limoges.asptt.com
limoges@asptt.com



ASPTT Limoges
 Club Omnisports



@limogesasptt



ASPTT LIMOGES

Complément	Compte	N° adhérent	Nom	Prénom	Répartition de la cotisation				Moyen de paiement (inscrire le montant)										
					75620 Section Ligue / Comité	75621 Section FSASPTT (Accès BC Premium 25€ ou Bénévole 11,50€)	75630 Section Part Section	756101 (+) 756102 (-) Section 756300 Siège Frais Siège 25€	Double adhésion (indiquer sections)	Chèque	Espèces	CAF	Chèques Vacances	Autres (coupon sport, Tourist...)	Shake (gdo)	Pass Club			
		1						0,00 €	0,00 €										
		2						0,00 €	0,00 €										
		3						0,00 €	0,00 €										
		4						0,00 €	0,00 €										
		5						0,00 €	0,00 €										
		6						0,00 €	0,00 €										
		7						0,00 €	0,00 €										
		8						0,00 €	0,00 €										
		9						0,00 €	0,00 €										
		10						0,00 €	0,00 €										
		11						0,00 €	0,00 €										
		12						0,00 €	0,00 €										
		13						0,00 €	0,00 €										
		14						0,00 €	0,00 €										
		15						0,00 €	0,00 €										
		16						0,00 €	0,00 €										
		17						0,00 €	0,00 €										
		18						0,00 €	0,00 €										
		19						0,00 €	0,00 €										
		20						0,00 €	0,00 €										
			TOTAL					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Nombre Compléments : 0

Nombre Adhérents du tableau : 0

Nombre Adhérents cumulés : 0

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

Avec Remises chèques - Encaissements directs sans les afficher :

0,00 €

Service Comptabilité ASPTT Limoges

N° Adhérent	Nom	Prénom	Montant Total	Répartition de la cotisation (paiement en plusieurs fois)															
				P1 : 30 Sep	P2 : 30 Oct	P3 : 30 Nov	P4 : 30 Dec	P5 : 30 Jan	P6 : 28 Feb	P7 : 30 Mars									
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			0,00 €																
			TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Rappel :
- Les numéros d'adhérents doivent se suivre (1,2,3...56,57,58...)
- Les adhérents dont la cotisation est prise en charge par la section ne doivent pas être mixés avec des adhérents payants.
- Paiement de la cotisation en plusieurs fois en chèque (en 6 fois)
- Encaissement à 1 mois d'avance **obligatoire**
- Date d'encaissement entre le 25 et le 30 de chaque mois

Notes :

N° Remise :
N° Pièce Comptable :

Cadre réservé à la comptabilité	
Référence : FR / FACT	Numéro :

Section : _____

Date dépôt : _____

Date facture : _____

FICHE DE DEPENSES

*Les notes de frais doivent être accompagnées d'un justificatif
 (Factures, calendrier des déplacements, convocation, carte grise...)*

Nom de L'ORGANISME à régler
 ou de la PERSONNE à rembourser :

Objet : _____

Date, lieu : _____

601 100	Achat Boissons Dénrées (fonctionnement courant)	
601 200	Achat Boissons Dénrées A REVENDRE (buvette)	
606 300	Achat Produits Entretien et Equipements Divers	
606 320	Achat Equipements et Matériels sportifs (fonctionnement courant)	
606 400	Achat Fournitures Bureau	
606 810	Achat Carburant Minibus Déplacements Sportifs	
606 820	Achat Carburant Véhicules Personnels Déplacements Sportifs	
607 000	Achat Divers A REVENDRE (Calendriers, agendas, chocolats,...)	
607 200	Achat Equipements et Matériels Sportifs A REVENDRE	
618 600	Formation des Salariés	
618 610	Formation des Bénévoles	
621 100	Frais d'Arbitrage	
623 400	Cadeaux, Récompenses et Trophées	
624 800	Frais de Péages et Parking	
625 160	Déplacements Hob/Restau sportifs (compet)	
625 620	Activités de Groupes (sorties)	
625 640	Frais de Conseils et Assemblées	
625 710	Frais Animations et Fêtes (sans contrepartie)	
625 720	Frais Organisation Stages Facturés	
625 730	Frais Organisation Compétitions et Tournois (sportifs)	
625 735	Frais Organisation Manifestations (concours... non sportifs)	
625 740	Frais de Réception Clubs Visiteurs	
626 100	Affranchissements Postaux	
658 410	Amendes Fédérations Déléгатaires (Joueurs...)	
658 610	Affiliations / Adhésions Annuelles Fédérations	
658 630	Engagements Compétitions	
658 650	Licences Fédérations Sportives Déléгатaires	
	Autres frais (à préciser) :	

Signature du demandeur

TOTAL DEPENSES _____

Bon pour accord de paiement
Signature OBLIGATOIRE du Responsable de section, du Président ou Directeur Omnisports

CADRE RESERVE A LA COMPTABILITE		
Date de règlement		_____
Mode de règlement	Espèces	<input type="checkbox"/>
	Chèque n°	_____
	Virement	<input type="checkbox"/>
	CB	<input type="checkbox"/>
Référence de paiement		_____

Cadre réservé à la comptabilité

Référence :

Numéro :

Section : _____

Date dépôt : _____

FICHE DE RECETTES

Objet : _____

Date, lieu : _____

(si besoin, établir un détail précis au dos)

		ESP	CHQ	AUTRES
411	Cotisations Adhérents Licences			
701 100	Recettes Boissons Denrées (buvettes matchs annuels)			
706 000	Prestations sportives facturées			
706 300	Sponsoring			
706 400	Remboursement Adhérents Formations			
707 000	Vente Autres Equipements (calendriers, agendas, chocolats)			
707 100	Ventes Matériels et Equipements sportifs (et boutiques)			
708 300	Locations de Matériels et divers			
708 820	Recettes Entrées Manifestations Sportives (billetterie matchs)			
754 110	Mécénat Particulier (ou don manuel)			
754 200	Mécénat Entreprise			
758 310	Paiements Stages Sportifs			
758 320	Participations Activités de Groupes (sorties)			
758 330	Participations Adhérents Compétitions et tounoirs (sportifs)			
758 340	Participations Frais de Conseils, Assemblées Générales			
758 350	Participations Adhérents Manifestations (concours... non sportifs)			
758 360	Participations Adhérents Déplacements Minibus			
758 410	Remboursements Amendes Joueurs			
	Autres produits (à préciser) :			
TOTAL RECETTES		- €	- €	- €
TOTAL GENERAL				- €

Personne dépositaire
Nom :
Fonction :
Signature :

Validation Omnisports

CADRE RESERVE A LA COMPTABILITE		Montant
Date de règlement		_____
Mode de règlement		_____
Espèces <input type="checkbox"/>		_____
Nbre de chèques	_____	_____
	Sumup	_____
	Virement	_____
Autres	Nombre	_____
ANCV	_____	_____
Bons CAF	_____	_____
Pass Club	_____	_____
Shake@do	_____	_____
Référence de paiement		_____

Cadre réservé à la comptabilité	
Référence :	Numéro :

Section : _____ Date : _____

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INDEMNITES KILOMETRIQUES

NOM : _____ PRENOM : _____

PUISSANCE CV : _____ BAREME FISCAL : _____

Date	Désignations des compétitions, entraînements	Nombre kms A/R	Nombre déplacements	Total
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
TOTAL Indemnités Kilométriques		0	0	- €

L'ASPTT Limoges participe aux déplacements à hauteur de _____

Date : _____
Visa du responsable de section
Date : _____
Visa du demandeur

Pièces à fournir obligatoirement

Calendrier
 Convocation
 Carte grise

Validation Omnisports

Cadre réservé à la comptabilité	
Date de règlement	_____
Espèces	<input type="checkbox"/>
Chèques	<input type="checkbox"/> Numéro _____
Virement	<input type="checkbox"/>

Cadre réservé à la comptabilité	
Référence : FR	Numéro :

Section : _____

Date : _____

DEMANDE D'INDEMNITES LIEES AUX ACTIVITES SPORTIVES

NOM : _____

PRENOM : _____

ACTIVITE : _____ (sportifs ou licenciés assumant les fonctions indispensables à l'organisation)

Date	Désignations des compétitions, entraînements	Franchise 149 € / manifestation
TOTAL Indemnités liées aux activités sportives		0

Date : _____

Date : _____

Visa du responsable
de section

Visa du demandeur

Barème 2024 : 149,00 €

Pièces à fournir obligatoirement

- Calendrier
 Convocation
 Feuille de match

Validation Omnisports

Cadre réservé à la comptabilité	
Date de règlement	
Espèces <input type="checkbox"/>	Numéro _____
Chèques <input type="checkbox"/>	
Virement <input type="checkbox"/>	

SERVICE ACCUEIL, ÉLECTIONS ET DÉMARCHES CITOYENNES

05.55.45.62.65

secretariat.aedc@limoges.fr

Qui peut solliciter une autorisation de débit temporaire de boissons ?

1) Une autorisation de débit temporaire de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes peut être sollicitée :

- à l'intérieur des installations sportives par les organisateurs de manifestations agricoles (2 par an pour 48h maximum) et les groupements sportifs agréés (10 par an pour 48h maximum) Article L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
- à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique (en dehors des installations sportives) par toute personne ou association non organisatrice de la manifestation,
- à l'occasion de manifestations publiques diverses (en dehors des installations sportives) par les associations « loi 1901 » pour les manifestations qu'elles organisent (5 par an maximum) Article L 3334-2 du Code de la Santé Publique.

Un imprimé disponible en mairie ou sur le site Internet de la Ville de Limoges (ville-limoges.fr, rubrique « démarches en ligne ») est à compléter et **à retourner au minimum 15 jours avant la date de la manifestation.**

2) Une autorisation de débit temporaire de boissons de toute nature peut être sollicitée dans l'enceinte des expositions et des foires par tout individu ou société, après avis de la foire – Article L 3334-1 du Code de la Santé Publique.

Un formulaire est à retirer au Parc des Expositions - Boulevard Robert Schuman 87100 LIMOGES.

Où déposer votre demande ?

- à la **Mairie de Limoges**, Service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes
Tél. 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)
Mail : secretariat.aedc@limoges.fr
- à la **Mairie annexe de Landouge, Mairie annexe de Beaune-les-Mines et antennes-mairie**
Consulter le site internet de la Ville de Limoges : www.limoges.fr

Votre demande sera traitée par la **Mairie de Limoges**, Service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)

Tél. 05 55 45 62 65

Mail : secretariat.aedc@limoges.fr

**Demande d'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons
de 1ère ou de 3ème catégorie
dans une installation sportive**

SERVICE ACCUEIL, ÉLECTIONS ET DÉMARCHES CITOYENNES
05.55.45.62.65
secretariat.aedc@limoges.fr

**Imprimé à compléter et à retourner obligatoirement
au minimum 15 jours avant chaque manifestation**

(Article L 3335-4 3^{ème} alinéa du Code de la Santé Publique)

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : Président(e) Secrétaire Trésorier(e) Membre

Du groupement sportif agréé : _____

Joindre au formulaire une attestation d'affiliation à une fédération ou ligue pour toute demande de 3^{ème} catégorie.

Siège social : _____

Code Postal [][][][] Ville _____

Tél. [][][][][][][] E-mail _____

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

1^{ère} catégorie 3^{ème} catégorie

Du (date) [][][][][] de [][] h [][] à [][] h [][]

Au (date) [][][][][] de [][] h [][] à [][] h [][]

A l'occasion de : (manifestation) _____

Qui se déroulera à LIMOGES (lieu et adresse précise du débit) _____

Déclare sur l'honneur :

1^o) avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire de l'installation sportive d'y organiser cette manifestation.

2^o) ne pas avoir déjà obtenu pour l'année civile en cours dix autorisations d'ouverture de débits de boissons temporaires du 3^{ème} groupe dans des installations sportives sises dans d'autres communes.

Fait à _____, le [][][][][]

Signature

Rappel de l'art L 3335-4 3^{ème} alinéa du Code de la Santé Publique :

« ...Le Maire peut, par arrêté, et dans les conditions fixées par décret, accorder des autorisations dérogatoires temporaires, d'une durée de quarante-huit heures au plus, à l'interdiction de vente à consommer sur place ou à emporter et de distribution des boissons du troisième groupe sur les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et les établissements d'activités physiques et sportives définies par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en faveur :

Des groupements sportifs agréés dans les conditions prévues par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 précitée et dans la limite des dix autorisations annuelles pour chacun desdits groupements qui en fait la demande ;...»

Protection des données personnelles :

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-c (respect d'une obligation légale à laquelle la Ville est soumise) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les autorisations de débits de boissons. Ils seront conservés pendant 5 ans après la délivrance de l'autorisation et ne seront communiqués qu'à la Police Nationale et à la Préfecture. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD). Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).



Cadre réservé à la comptabilité	
Référence :	Numéro :

Section : _____

Date : _____

FICHE DE DEMANDE DE FOND DE CAISSE

POUR LE : _____

Objet : _____

Date, lieu : _____

Quantité	Rouleaux	Valeur	TOTAL
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
TOTAL			- €

1 ROULEAU		
2,00 €	25	50,00 €
1,00 €	25	25,00 €
0,50 €	40	20,00 €
0,20 €	40	8,00 €
0,10 €	40	4,00 €
0,05 €	50	2,50 €
0,02 €	50	1,00 €
0,01 €	50	0,50 €

ASPTT

FEDERATION
OMNISPORTS
cultivons vos envies



230 CLUBS
200 ACTIVITÉS
200 000 ADHÉRENTS

ATTESTATION D'AFFILIATION

Année 2024

*Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports du 26 juillet 2005
sous le n°MJSK05701 44A. Reconnue d'utilité publique
par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015.
Siège social : 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 Ivry-sur-Seine.*

Je soussigné Alain VALENTIN, Président Général de **l'ASPTT Fédération Omnisports**, certifie sur l'honneur que le club ASPTT LIMOGES est bien affilié à l'ASPTT Fédération Omnisports pour l'année civile 2024 sous le numéro **FSASPTT07087039** et a bien souscrit le Contrat d'Engagement Républicain instauré par la loi du 4 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Pour faire et valoir ce que de droit.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alain VALENTIN
Président Général
ASPTT Fédération Omnisports

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Valentin'.



LA SAUVEGARDE

Société anonyme d'assurances au capital de 38.313.200 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - 612 007 674 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n° FR50 612 007 674 -
45930 Orléans cedex 9

ASPTT LIMOGES
RÉP PAR M. CHRISTOPHE DEMATHIEU
45 RUE DE CHANTELAUVE
87000 LIMOGES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Par contrat numéro : N158367.004Y

Période du 1er août 2024 au 31 juillet 2025

L'Assureur - 148 rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex, certifie garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir à l'occasion des activités déclarées en cas de dommages corporels, matériels et/ou immatériels consécutifs causés aux tiers dans les termes et limites du contrat.

Garanties : Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois-Perret, le 28 juin 2024

Pour la société

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR CENTRE OUEST
AGENCE ENTREPRISES 87
Tel. 0555057600 Fax. 0555057477

21/09/2021
00282

Intitulé du compte

ASSOC. ASPTT LIMOGES
45 RUE DECHANTELAUVE
87000 LIMOGES

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
19506	00011	28124116610	54

IBAN FR76 1950 6000 1128 1241 1661 054
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP895

05.87.41.56.25

45, Rue de
Chantelauve,
87 000 LIMOGES

limoges@asptt.com



Suivez-nous sur les réseaux sociaux en scannant les flash code :



ASPTT Limoges Club Omnisports



@limogesasptt



ASPTT LIMOGES

CLUB OMNISPORTS

cultivons vos envies